

BANQUE DE CANDIDATURES

PSYCHOLOGUES

Remplacements – Temps plein et temps partiel

Écoles primaires ou secondaires

NATURE DU TRAVAIL

La ou le psychologue effectue, en collaboration avec les intervenantes et intervenants scolaires, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves handicapés ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il rencontre les élèves individuellement ou en groupe et travaille en relation d'aide pour les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel.

Elle ou il sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus; effectue des entrevues et de l'observation au besoin. Doit analyser et interpréter les données et observations recueillies. Au besoin, elle ou il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Elle ou il peut participer, en équipe multidisciplinaire, à l'élaboration et au suivi de plans d'intervention pour les élèves en intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action.

La ou le psychologue en milieu scolaire doit soutenir et conseiller :

Les enseignants : en précisant la nature de la problématique, en suggérant ou appliquant des solutions propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève;

Les parents : en les assistant dans l'identification des difficultés, dans l'exploration des solutions et s'il y a lieu, en les référant vers les ressources appropriées;

Le personnel d'encadrement : en rédigeant des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de la situation et en faisant les recommandations appropriées.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle ou il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur selon les normes de la profession et selon les règles définies par la Commission scolaire. Elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être membre de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec.
- Expérience dans l'intervention auprès d'enfants et d'adolescents.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- La personne choisie pourrait avoir à se déplacer dans le cadre de ses fonctions.
- Disponibilité à travailler sur le territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy (référence à notre carte du territoire).
- Avoir réussi le test de français exigé par la Commission scolaire (si la candidature est retenue).

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la scolarité, l'expérience et les conditions salariales en vigueur dans la convention collective du personnel professionnel. (Minimum : 37 354 \$ - Maximum : 70 819 \$)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation (avec la documentation pertinente, notamment diplômes, attestations, équivalences, relevés de notes en lien avec les qualifications et exigences du poste affiché) dans les plus brefs délais à l'attention de :

Madame Claire Lavergne
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
1515, rue Sainte-Marguerite – C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7
Courriel : rh@csduroy.qc.ca / Télécopieur : 819-378-5120

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy remercie toutes les candidates
et tous les candidats de leur intérêt.

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy a un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les autochtones ainsi que les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.